



**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
Paris, le 20 mars 2018

## **Impact de la First Time Application de la norme IFRS 9 sur les comptes consolidés de La Banque Postale**

La norme IFRS 9 relative à la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers remplace la norme IAS 39 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En date de première application, la mise en œuvre de la norme IFRS 9 a un impact négatif limité sur le ratio CET1 de La Banque Postale. Ce dernier est estimé à moins de 30 bp, soit un niveau en ligne avec celui publié par la plupart des banques européennes<sup>1</sup>.

La Banque Postale publiera ses états financiers consolidés au format IFRS 9 pour la première fois lors de l'arrêté semestriel du 30 juin 2018. Elle n'appliquera pas les dispositions transitoires visant à atténuer l'impact de l'introduction d'IFRS 9 sur les fonds propres introduites par le règlement (EU) 2017/2395.

Pour rappel, La Banque Postale a publié un ratio CET1 fully-loaded de 13,4% au 31 décembre 2017 (13,1% en phased-in).

### **A propos de La Banque Postale :**

La Banque Postale, filiale du groupe La Poste est présente sur les marchés de la banque de détail, de l'assurance et de la gestion d'actifs. Banque et citoyenne, elle accompagne ses clients dans une relation bancaire durable avec une gamme complète de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Banque de proximité et de service public, La Banque Postale répond aux besoins de tous : particuliers, entreprises, professionnels et secteur public local. Elle est au service de ses clients à travers le réseau des bureaux de poste, sur Internet et par téléphone dans une relation totalement multicanale.

### **Contact investisseurs :**

Estelle Maturell Andino  
estelle.maturell-andino@labanquepostale.fr

---

<sup>1</sup> Selon l'étude Mazars « Impacts chiffrés d'IFRS 9 – Premiers enseignements » de mars 2018, 75% des banques européennes ont un impact défavorable sur leur ratio CET1 inférieur ou égal à 30 bp.